



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Mises à jour le 4 avril 2024

Bienvenue sur le Site Internet et l'Application Hemblem !

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (« **Conditions Générales** ») constituent un contrat entre vous et la société Hemblem App.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation s'appliquent pour l'ensemble des services fournis par la société Hemblem App dans le cadre de la mise à disposition de son Application Hemblem.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ HEMBLEM APP

La société Hemblem App a pour activité principale la fourniture de services de communication à destination de ses Clients afin d'assurer leur communication commerciale.

Les Influenceurs et/ou les Créateurs de contenus, ci-après ensemble les « Utilisateurs » produisent ces contenus et autorisent la société Hemblem App à les utiliser dans les conditions contractuellement prévues entre eux.

Entre les Parties, la société Hemblem App exerce une fonction de mise en relation d'un contenu créé avec un Client qui veut l'utiliser pour sa communication sur les réseaux sociaux et notamment sur Instagram et/ou TikTok.

Dans l'exercice de ces activités, la société Hemblem App ne saurait être tenue à des obligations dépassant celles-ci-après exposées ou dépassant le cadre de son activité telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les mots ou expressions mentionnés ci-dessous, commençant par une majuscule, auront la signification suivante :

- **Aide à la publication de contenus** : désigne un Service commercialisé par la société Hemblem App qui a pour objet le conseil dans la gestion de la communication commerciale du Client sur les réseaux sociaux, à l'exclusion de la fourniture d'un support commercial ou d'un quelconque Contenu.
- **Application Hemblem** : désigne l'application téléchargeable et exécutable à partir du système d'exploitation d'un smartphone ou d'une tablette, éditée par la société Hemblem App, disponible sur une plateforme de téléchargement choisie par la société Hemblem App.
- **Client** : désigne une personne physique ou morale professionnelle liée à la société Hemblem App par un Contrat portant sur des Services réalisés à titre onéreux par la société Hemblem App.

- **Commande** : désigne l'acte du Client manifestant sa volonté ferme de souscrire à une Prestation proposée par la société Hembem App à titre onéreux.
- **Compte** : désigne un espace personnel, mis à la disposition du Client sur le Site Internet et sur l'Application Hembem, lui permettant, après s'être identifié grâce à ses codes d'accès, d'accéder à tout ou partie des Services ainsi qu'aux données rattachées à son Contrat, et de gérer celui-ci.
- **Conditions Générales** : désignent les présentes conditions générales de vente et d'utilisation, applicables à l'ensemble des Services proposés par la société Hembem App.
- **Contrat** : désigne l'ensemble constitué par les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les conditions particulières ainsi que la Politique de Confidentialité de la société Hembem App, applicables entre cette dernière et un Utilisateur et/ou Client. Il constitue l'intégralité de l'accord qui les lie.
- **Créateur de contenu UGC** : désigne une personne qui crée des contenus UGC (« *User Generated Content* »), lesquels sont des contenus texte, vidéo ou photo présentant des produits ou des services d'un professionnel via le regard de l'un de ses utilisateurs ou clients. Ces contenus ne font pas forcément l'objet d'une diffusion par leur créateur.
- **Influenceur** : désigne une personne référencée dans le réseau d'Influenceurs de l'Application Hembem et qui, par son statut, sa position ou son exposition médiatique sur les réseaux sociaux, est capable d'être un relais d'opinion influençant les habitudes de consommation et assurant la promotion marketing du Client et la visibilité de ce dernier. Sous la réserve que cette activité soit effectuée à titre onéreux et qu'elle dépasse le seuil fixé par les dispositions de l'article 8 de la loi n°2023-451 du 9 juin 2023, cette personne exerce « l'activité d'influence commerciale par voie électronique » au sens de la législation en vigueur.
- **La société Hembem App ou le Prestataire** : désigne la société Hembem App, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.490,78 euros, dont le siège social est sis 43, boulevard Malesherbes, Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 882 797 541.
- **Politique de confidentialité** : désigne le document indiquant les modalités de collecte et de traitement par la société Hembem App des données à caractère personnel des Utilisateurs ainsi que les droits dont ces derniers disposent sur celles-ci. La politique de confidentialité est accessible à l'adresse <https://hembem.app/assets/politique-confidentialite.pdf>.
- **Publication** : désigne un contenu diffusé sur une plateforme en ligne et normalement maintenue accessible au public sans limitation de durée.
- **Services** : désigne tout service mis à la disposition du Client à titre onéreux par la société Hembem App, et notamment l'accès à l'Application Hembem, la mise en relation avec des influenceurs, des services de *reportings*, l'envoi de newsletters et de publicités afférentes au Client sur l'ensemble du réseau d'Influenceurs.
- **Site Internet** : désigne le site internet <https://hembem.app/>.
- **Story permanente** : désigne les contenus temporaires épinglés qui dès lors demeurent disponibles sans limitation de durée, par opposition aux contenus épinglés qui ne sont diffusés que vingt-quatre heures.

- **TikTok** : désigne la plateforme mobile de partage de courtes vidéos accessible sur le site internet <https://www.tiktok.com>.
- **Utilisateur** : désigne, de manière indifférenciée, un Client ou un Créateur de contenu ou un Influenceur utilisant le Site Internet et/ou l'Application Hemblem.

ARTICLE 2 – MENTIONS LÉGALES

Le Site et l'Application Hemblem sont édités par la société Hemblem App, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.490,78 euros, dont le siège social est sis 43, boulevard Malesherbes, Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 882 797 541.

Le Site Internet et l'Application Hemblem sont hébergés par la société OVH SAS Filiale de la société OVH Groupe SA, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 537 407 926, dont le siège social est sis 2, rue Kellermann, 59100 Roubaix.

Le directeur de publication est Monsieur Édouard Hausseguy.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code du commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Hemblem App fournit les Services aux Clients professionnels qui lui en font la demande, par contact direct ou via un support papier et met à disposition des Utilisateurs l'Application Hemblem. La société Hemblem App se réserve le droit à tout moment, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, de modifier, faire évoluer, soumettre à conditions, suspendre, retirer ou supprimer tout ou partie d'un Service.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par la société Hemblem App via l'Application Hemblem auprès des Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de contracter avec la société Hemblem App. Elles sont également disponibles sur le Site Internet ou directement sur l'Application Hemblem.

En accédant au site ou à l'Application Hemblem, ou en utilisant le site ou les services proposés par la société Hemblem App, l'Utilisateur accepte et convient d'être lié par les présentes Conditions Générales comme s'il avait accepté les présentes Conditions Générales par écrit.

Le référencement d'un Utilisateur au sein du réseau d'Influenceurs et/ou de Créateurs de contenus de l'Application Hemblem App implique l'acceptation de l'Utilisateur des présentes Conditions Générales.

La société Hemblem App est susceptible de modifier les Conditions Générales périodiquement afin notamment de se conformer à toute évolution éditoriale, commerciale, technique, légale ou réglementaire. À moins que la société Hemblem App communique au Client une date d'entrée en

vigueur ultérieure, toutes les modifications entreront en vigueur dès la publication desdites Conditions Générales modifiées. En continuant à accéder au Site et/ou à l'Application Hemblem, ou à utiliser les services proposés par la société Hemblem App après ladite publication, l'Utilisateur donne son consentement à être lié par les Conditions Générales, dans leur version modifiée et sous réserve des conditions fixées à l'article 21 des présentes Conditions Générales. Il est donc conseillé de se référer avant toute nouvelle utilisation, souscription et/ou commande, à la version en vigueur des Conditions Générales.

Celles-ci sont consultables sur le Site Internet ou directement sur l'Application Hemblem et peuvent être demandées au service client de la société Hemblem App.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la société Hemblem App sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société Hemblem App se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'indication des mentions dérogatoires sur les documents contractuels (devis et factures ou lien de paiement).

ARTICLE 4 – SITE INTERNET ET APPLICATION HEMBLEM APP

Le Site Internet et/ou l'Application Hemblem App permettent de prendre connaissance et d'accéder aux Services proposés par la société Hemblem App.

L'utilisation du Site Internet et/ou de l'Application Hemblem emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales par l'Utilisateur.

Les Services proposés à la vente sont ceux décrits sur le Site et/ou l'Application au jour de la consultation de ces derniers par le Client.

L'accès et l'utilisation du Site Internet et/ou de l'Application Hemblem nécessitent d'être connectés à Internet. Les moyens techniques et informatiques nécessaires à cette connexion, notamment ordinateur, smartphone ou tablette, logiciel, navigateur, réseau de télécommunication, sont sous la responsabilité et à la charge exclusive de l'Utilisateur, la société Hemblem App n'ayant à cet égard aucune obligation de quelque nature que ce soit.

La société Hemblem App s'efforce d'assurer au mieux de ses possibilités l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur son Site Internet et l'Application Hemblem, au moment de leur mise en ligne. La société Hemblem App ne garantit toutefois pas l'exactitude, la précision ou l'exhaustivité des informations mises à disposition sur son Site Internet et l'Application Hemblem et se réserve le droit, quel qu'en soit la raison et à sa seule discrétion, de résilier, de modifier, de suspendre ou d'interrompre l'accès à tout ou partie du Site Internet et/ou de l'Application Hemblem, y compris notamment le contenu, les fonctionnalités ou les heures de disponibilités, sans notification préalable.

La société Hemblem App décline toutes responsabilités pour toute interruption du Site Internet et/ou de l'Application Hemblem ou survenance de bugs, pour toute imprécision, inexactitude ou omission portant sur des informations disponibles sur le Site Internet et/ou l'Application Hemblem, pour tous dommages résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers y compris lorsque celle-ci pourrait entraîner une modification des informations mise à disposition sur le Site Internet et/ou l'Application Hemblem, et plus généralement pour tous dommages, directs ou indirects, quels qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, provoqués à raison de l'accès de quiconque au Site Internet et/ou l'Application Hemblem ou de l'impossibilité d'y accéder, de même que l'utilisation du Site Internet et/ou l'Application Hemblem du crédit accordé à une quelconque information provenant directement ou indirectement de ce dernier.

Lorsque l'Utilisateur utilise le Site Internet et/ou l'Application Hemblem, il s'engage à :

- Respecter les lois et règlements en vigueur, l'ordre public et les bonnes mœurs ;
- Ne pas entraver ou perturber le fonctionnement du Site et/ou de l'Application Hemblem ainsi que les serveurs et réseaux associés, notamment en mettant en cause leur fonctionnement, leur sécurité ou leur intégrité ;
- Ne pas utiliser de virus, injecter de bugs informatiques ou exploiter toute autre forme de faille pour obtenir des avantages ou un accès à des données protégées du Site Internet et/ou de l'Application Hemblem ;
- Ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers ;
- Ne pas mettre en ligne, enregistrer ni transmettre des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle, sauf s'il garantit avoir obtenu la permission du titulaire des droits et qu'il peut en apporter la preuve ;
- Ne pas collecter, stocker ou diffuser des données personnelles d'un tiers, que celui-ci soit ou non Utilisateur ;
- Ne pas harceler, dénigrer ou insulter un tiers, de quelque manière que ce soit, que celui-ci soit ou non Utilisateur ;
- Ne pas tenter d'induire en erreur d'autres Utilisateurs en usurpant le nom, le pseudonyme ou la dénomination sociale d'une autre personne physique ou morale ;
- Ne pas reproduire, modifier, préparer des travaux dérivés fondés sur, distribuer, sous licencier, louer, vendre, revendre, transférer, publier, exécuter publiquement, transmettre, diffuser, retransmettre, utiliser à des fins commerciales ou autrement exploiter toute partie du Site et/ou l'Application Hemblem ;
- Ne pas déformer la source, l'identité ou le contenu des informations transmises à travers le Site et/ou l'Application Hemblem, y compris supprimer la mention de droit d'auteur ou les droits de propriété ou avis de toute partie du Site et/ou l'Application Hemblem ;
- Ne pas télécharger du matériel (par exemple des virus) qui endommage les systèmes informatiques ou les données de l'Application Hemblem ou des utilisateurs du Site ou utiliser le Site et/ou l'Application Hemblem d'une manière qui pourrait endommager, désactiver, surcharger ou altérer le Site et/ou l'Application Hemblem, ou interférer avec l'utilisation du Site et/ou l'Application Hemblem par toute autre partie ;
- Ne pas télécharger du matériel protégé par le droit d'auteur qui n'est pas le vôtre ou que vous n'avez pas le droit légal de distribuer, d'afficher ou de mettre à la disposition d'autrui ;

- Ne pas télécharger ou envoyer aux utilisateurs du Site et/ou l'Application Hblem des contenus pornographiques, menaçants, embarrassants, haineux, insultants à caractère racial ou ethnique, diffamatoires ou autrement inappropriés ;
- Ne pas décompiler, désosser ou désassembler le Site et/ou l'Application Hblem, en tout ou en partie, sauf dans la mesure permise par la loi applicable ;
- Ne pas établir un lien, un miroir ou un cadre vers une partie quelconque du Site et/ou l'Application Hblem ;
- Ne pas causer ou lancer tout programme ou script dans le but de gratter, d'indexer, d'arpenter ou d'explorer toute partie du Site et/ou l'Application Hblem, ou dans le but de surcharger ou d'entraver indûment le fonctionnement et/ou la fonctionnalité de tout aspect du Site et/ou l'Application Hblem ;
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé ou d'entraver tout aspect du Site et/ou l'Application Hblem, ou de ses systèmes ou réseaux connexes, ou encore interférer ou tenter d'interférer avec le bon fonctionnement du Site et/ou l'Application Hblem ou toute activité menée sur le Site et/ou l'Application Hblem ;
- Ne pas créer ou formuler des offres non sollicitées, des publicités, des propositions ou envoyer du courrier indésirable ou du « spam » aux Utilisateurs et Clients ;
- Ne pas enlever, contourner, désactiver, endommager, ou interférer de toute autre manière avec les caractéristiques liées à la sécurité du Site et/ou l'Application Hblem, toute caractéristique qui empêche ou restreint l'utilisation ou la copie de tout contenu accessible par le Site et/ou l'Application Hblem, ou toute caractéristique qui impose des limitations sur l'utilisation du Site et/ou l'Application Hblem, ou de son contenu ;
- Ne pas essayer d'obtenir ou tenter d'obtenir du matériel ou des informations par quelque moyen que ce soit qui ne sont pas intentionnellement mis à disposition sur le Site et/ou l'Application Hblem ;
- Ne pas modifier le Site et/ou l'Application Hblem de quelque manière ou forme que ce soit, ni utiliser des versions modifiées du Site et/ou l'Application Hblem, y compris (sans limitation) dans le but d'obtenir un accès non autorisé au Site et/ou l'Application Hblem ;
- Ne pas utiliser tout robot, araignée, grattoir ou autre moyen automatisé pour accéder au Site et/ou l'Application Hblem à quelque fin que ce soit sans notre autorisation écrite expresse ou contourner nos dispositifs d'exclusion de robot ou autres mesures que nous pouvons utiliser pour empêcher ou restreindre l'accès au Site et/ou l'Application Hblem ;
- Ne pas utiliser le Site et/ou l'Application Hblem à des fins illégales ou interdites par les présentes Conditions Générales ou en relation avec celles-ci.
- Ne pas dénigrer la société Hblem App ni ses Services.

Hblem App se réserve le droit de refuser de fournir ses services, de fermer des comptes, de supprimer ou de modifier du contenu ou d'annuler des commandes à sa seule discrétion.

Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites que le Site Internet de la société Hblem App. En cliquant sur ces liens, l'Utilisateur quitte le Site Internet et aboutit ainsi sur des sites tiers sur lesquels la société Hblem App n'exerce aucun contrôle.

En conséquence, la société Hemblem App décline toute responsabilité pour tous dommages directs ou indirects quels qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences provoqués à raison de l'accès à d'autres sites.

ARTICLE 5 – COMPTE HEMBLEM APP

5.1 Conditions générales d'utilisation du Compte Hemblem App par tous les Utilisateurs

L'utilisation de l'Application Hemblem emporte la création d'un Compte personnel accessible sur le Site Internet et sur l'Application Hemblem.

Il ne peut être créé qu'un seul compte par Utilisateur. Le compte est associé à des codes d'accès, c'est-à-dire un identifiant et un mot de passe, choisis par l'Utilisateur, lui permettant de s'identifier sur le Site Internet et/ou l'Application Hemblem, de se connecter à son Compte et de bénéficier des Services associés.

L'Utilisateur s'engage, lors de la création de son Compte, à fournir des informations exactes et complètes. Il s'engage à tenir à jour ces informations pendant toute la durée de validité de son Compte.

Les codes d'accès ne permettent de se connecter qu'à partir d'un seul appareil à la fois. Une tentative de connexion simultanée depuis un autre appareil avec les mêmes codes d'accès entraîne automatiquement la fermeture de la première session ouverte.

Ces codes d'accès sont personnels et confidentiels. Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que toute connexion au Site Internet et/ou à l'Application Hemblem, toute utilisation d'un Service ou tout abonnement ou demande effectué à partir de son Compte est réputé avoir été effectué par lui.

L'Utilisateur s'engage à conserver ses codes d'accès secrets et s'interdit de les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers. Il est également invité à se déconnecter à l'issue de chaque visite du Site Internet et/ou de l'Application Hemblem.

En cas de divulgation accidentelle ou de vol du mot de passe, l'Utilisateur devra informer le service client dans les plus brefs délais afin que celui-ci puisse procéder à la désactivation et au remplacement de ce mot de passe. L'Utilisateur devra alors choisir un nouveau mot de passe, éventuellement un nouvel identifiant. A défaut d'action prompte ou immédiate, l'Utilisateur du Compte sera tenu pour responsable des conséquences de toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de ses codes d'accès.

La société Hemblem App décline toute responsabilité directement liée au manque de complexité du mot de passe choisi par l'Utilisateur.

La société Hemblem App se réserve le droit de suspendre de plein droit, sans préavis ni indemnité, de manière temporaire ou définitive, le Compte de l'Utilisateur en cas de non-respect grave et/ou répété des Conditions Générales de Vente et Utilisation.

5.2 Conditions particulières d'utilisation du Compte Hemblem App par les Clients

Lors du processus d'inscription et de la création de son compte, le Client est tenu de renseigner la marque, la dénomination commerciale et/ou l'enseigne pour les besoins de laquelle il utilise l'Application Hemblem.

Le Client s'engage à renseigner certaines informations à caractère personnel et notamment, mais sans s'y limiter, une adresse de courrier électronique et à communiquer un moyen de paiement, valide et accepté. La société Hemblem App est susceptible de mettre à jour les moyens de paiement acceptés de temps à autre.

Lors de la validation du Compte personnel Hemblem, la société Hemblem App s'engage à communiquer au Client un lien vers un espace en ligne à partir duquel ce dernier pourra consulter et gérer ses activités (rendez-vous Influenceurs, factures, etc.), les identifiants de connexion à cet espace en ligne ainsi que les instructions pour configurer la présentation de son/ses enseigne(s) (adresse(s), services fournis, photographies, etc.) et déterminer/personnaliser les conditions de publications des Influenceurs visitant son établissement sur sa fiche de renseignement.

ARTICLE 6 – ABONNEMENT CLIENT

6.1

Pour bénéficier d'un accès complet au Site et/ou à l'Application Hemblem, le Client doit souscrire un abonnement. Un abonnement commence le jour où le Client souscrit à l'Application Hemblem et verse un paiement par le biais d'un Moyen de paiement valide (voir définition ci-dessous 6.3) ou le jour où le Client réactive un abonnement déjà existant.

À moins que la société Hemblem App ne communique au Client une autre période au moment de la souscription ou autrement (par exemple, dans le cadre d'un programme d'engagement sur plusieurs mois), chaque cycle de facturation est d'un mois (un « **Cycle d'abonnement** »).

L'abonnement à l'Application Hemblem se renouvelle automatiquement chaque mois, et la société Hemblem App prélèvera automatiquement les frais d'abonnement mensuels sur le Moyen de paiement renseigné par le Client chaque mois, jusqu'à l'annulation ou la résiliation de l'abonnement.

Par exemple, si le Client souscrit à son abonnement à l'Application Hemblem le 5 avril, cet abonnement sera automatiquement renouvelé le 5 mai (voir explications supplémentaires dans la section « Cycles d'abonnement » ci-dessous 6.2). Le Client doit communiquer à la société Hemblem App un moyen de paiement à jour, valide, et accepté (« **Moyen de paiement** »). La société Hemblem App est susceptible de mettre à jour la liste des moyens de paiement acceptés de temps à autre.

La société Hemblem App propose différentes offres d'abonnement afin de permettre au Client l'utilisation de l'Application Hemblem et l'accès aux Services de la société Hemblem App.

Les offres d'abonnement proposées par la société Hemblem App sont présentées par le commercial en charge du Client.

La nature et l'étendue des Services fournis par la société Hemblem App sont fonction du type d'abonnement souscrit.

La société Hemblem App dispose de moyens d'abonnement (y compris d'acceptation et de confirmation de l'abonnement) électroniques permettant aux Clients de s'abonner aux Services de la société Hemblem App dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de son abonnement, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales et de la Politique de Confidentialité de la société Hemblem App et constitue une preuve du Contrat.

La validation d'un abonnement vaut engagement ferme du Client pour toute la durée dudit abonnement.

A cet égard, la durée d'un abonnement dépend de l'abonnement souscrit, selon les conditions commerciales qui ont été présentées au Client et qu'il accepte lors de la validation de l'abonnement.

La prise en compte d'un abonnement et sa validation sont confirmées par l'affichage d'une page Internet d'information puis par envoi d'un courrier électronique. Cette confirmation reprend les informations contractuelles. Elle donne également les moyens d'accès aux Conditions Générales sur support durable.

Cette confirmation d'abonnement vaut acceptation de celui-ci par la société Hemblem App et valide la transaction. Il est recommandé au Client de conserver une copie de cette confirmation.

Le Client bénéficie des Services de la société Hemblem App dès le début du Contrat, soit dès validation de son abonnement et réception du règlement y afférent par la société Hemblem App.

Les données enregistrées dans le système informatique de la société Hemblem App constituent la preuve de l'ensemble des transactions avec le Client.

6.2

L'abonnement est souscrit par le Client pour une durée déterminée (la durée minimale d'un abonnement étant de 12 (douze) mois).

Cette durée est fonction de l'abonnement souscrit par le Client.

Lorsque le Client s'inscrit et souscrit à un abonnement auprès de l'Application Hemblem, le premier Cycle d'abonnement sera immédiatement facturé au Client. Sauf indication expresse de la société Hemblem App, l'abonnement sera automatiquement renouvelé chaque mois et le Client sera facturé à la même date chaque mois (à savoir, la date à laquelle il a souscrit), étant entendu que, si cette date n'existe pas pour un mois de renouvellement en particulier, l'abonnement sera réputé se renouveler automatiquement le jour qui suit immédiatement la date d'expiration du cycle d'abonnement en cours.

Par exemple, si le Client a souscrit le 31 janvier, la prochaine date de renouvellement automatique sera le 1er mars, et le paiement sera prélevé à l'aide du Moyen de paiement enregistré par le Client à cette date ou dès que possible après cette date. Les abonnements se renouvellent automatiquement à la nouvelle date de renouvellement automatique (soit, dans cet exemple, le 1er de chaque mois).

Le paiement sera prélevé à la date même du renouvellement automatique (une « **Date de renouvellement** »), étant entendu que, si la société Hemblem App n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de prélever le paiement à une Date de renouvellement, la société Hemblem App prélèvera le paiement dès que possible par la suite.

6.3

Le Client peut modifier les informations relatives à son Moyen de paiement en se connectant au site Web ou à l'application mobile, et en modifiant lesdites informations dans les paramètres de son compte. Si un paiement n'est pas correctement réglé, du fait d'une expiration, de fonds insuffisants ou pour toute autre raison, le Client reste néanmoins redevable de tout montant non prélevé et le Client autorise la société Hemblem App à continuer à prélever son Moyen de paiement ou tout autre moyen de paiement que le Client a communiqué, en cas de mise à jour, y compris si le Client tente de créer un nouveau compte, réactive le compte non réglé ou souscrit un nouveau compte. Cette situation pourrait entraîner la modification des dates de facturation. Si la société Hemblem App n'est pas en mesure de facturer le compte du Client, la société Hemblem App se réserve le droit de résilier l'accès au Site et/ou à l'application Hemblem au Client ou à toute partie de celui-ci, mais la société Hemblem App n'a aucune obligation de le faire.

6.4

L'abonnement souscrit par le Client se reconduit tacitement à chaque échéance pour une durée identique à celle de la première souscription.

Le Client ne peut mettre fin à l'abonnement au cours de la période pour laquelle il s'est engagé. En cas de rupture anticipée, le Client devra s'acquitter d'une indemnité de rupture anticipée auprès de la société Hemblem App, correspondant à 40% du montant total HT des mensualités encore dues jusqu'à la fin de la période d'abonnement.

Le Client qui souhaite empêcher la tacite reconduction de l'abonnement devra adresser sa demande à la société Hemblem App au plus tard 30 (trente) jours avant la date d'échéance de celui-ci, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : HEMBLEM APP 43 boulevard Malesherbes 75008 PARIS. Le contrat pourra être rompu à la fin du mois d'abonnement (en fonction de la date de démarrage) au cours duquel sera effectuée la demande, chaque mois commencé restant dû.

Pendant les périodes de fermeture de l'établissement du Client, le contrat avec la société Hemblem App n'est pas suspendu.

ARTICLE 7 - TARIFS

Les prestations de Services sont fournies aux tarifs de la société Hemblem App en vigueur au jour de la validation d'un abonnement, consultables auprès du commercial en charge du Client, et récapitulés lors du processus d'abonnement, dans le formulaire de souscription.

Les tarifs s'entendent en euros, nets et hors taxes.

Une facture est établie par la société Hemblem App et remise au Client, mensuellement ou annuellement, pour la fourniture des Services convenus et conformément à l'abonnement contracté par le Client.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs de la société Hemblem App.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

1. Délais de règlement

En prenant un abonnement à l'Application Hemblem, le Client autorise la société Hemblem App à le facturer pour la période d'abonnement initiale. Le Client reconnaît que le montant facturé chaque mois peut varier pour des raisons qui peuvent être dues à des offres promotionnelles ou la modification ou l'ajout d'un abonnement. Le Client autorise la société Hemblem App à débiter son Moyen de paiement des montants variables susmentionnés, lesquels peuvent être facturés mensuellement, en un ou plusieurs paiements.

Le paiement de chaque facture due par le Client au titre de l'abonnement contracté auprès de la société Hemblem App s'effectue par le biais d'un Moyen de paiement valide. Les prélèvements s'opèrent mensuellement ou annuellement selon les modalités comprises au sein de l'abonnement souscrit et portées à la connaissance du Client lors de la souscription d'un abonnement.

Chaque prélèvement effectué par la société Hemblem App fera l'objet d'une facture adressée par courriel ou, à défaut, par voie postale.

Il appartient au Client dont la durée de validité de la carte bancaire a expiré soit :

- De mettre à jour ses nouvelles coordonnées en se connectant à son compte sur le Site Internet ou l'Application Hemblem ;
- A défaut, de contacter le Service Client de la société Hemblem App et de communiquer de nouvelles coordonnées bancaires valides ou un RIB sur lequel Hemblem App pourra prélever les abonnements. A défaut, l'abonnement sera suspendu.

Le Client s'engage à communiquer des informations bancaires exactes et complètes.

En cas de défaut de paiement lors d'un paiement par prélèvement, le Client s'engage à régulariser le défaut de paiement dans les 5 (cinq) jours ouvrés à compter de la réception de la facture émise et adressée par la société Hemblem App.

Dans le cadre d'un Contrat d'abonnement en cours, en cas de défauts de paiement répétés de la part du Client, et à l'expiration d'un délai de 5 (cinq) jours ouvrés à compter de la réception de la facture émise et adressée par la société Hemblem App, cette dernière se réserve le droit de résilier le Contrat, voire de s'opposer à tout réabonnement ultérieur. Aucune réduction de facture ne sera accordée en cas de suspension du Contrat pour défaut de paiement.

Toute réclamation ou contestation d'un prélèvement et/ou d'une facture par le Client peut être formulée auprès du Service Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement, ne pourra être facturé au Client.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales.

2. Pénalités de retard (article L. 441-10 II du Code de commerce)

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà d'un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception d'une facture émise et adressée par la société Hemblem App, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 15 % du montant TTC du prix de l'abonnement figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquies à la société Hemblem App, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la société Hemblem App se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler l'abonnement souscrit par le Client, de suspendre l'exécution de ses Services et obligations et de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Pour tout défaut de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera également appliquée par facture.

3. Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de la société Hemblem App et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuels retards dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client à la société Hemblem App au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

4. Évolution des prix

La société Hemblem App se réserve le droit d'ajuster les prix à tout moment. Sauf indication contraire expresse de notre part, toute évolution du prix de l'abonnement du Client entrera en vigueur lors du prochain cycle de facturation sur avis publié sur le Site et/ou l'Application, ou par tout autre moyen que la société Hemblem App jugera approprié de temps à autre, notamment, par e-mail.

Si le Client n'annule pas son abonnement, le Client sera réputé avoir accepté ces nouveaux frais.

5. Promotions

De temps à autre, la société Hemblem App est susceptible de proposer certains avantages aux utilisateurs de l'application Hemblem qui parrainent un ami sur l'application Hemblem.

La société Hemblem App est susceptible de proposer d'autres types d'offres et de promotions qui seront soumises à des conditions générales supplémentaires que la société Hemblem App est susceptible de communiquer.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

9.1

Les Influenceurs et/ou Créateurs de contenus, ensemble les Utilisateurs, référencés au sein du réseau de l'Application Hemblem s'engagent à respecter les présentes Conditions Générales.

Le cas échéant, l'Utilisateur s'engage à se conformer aux obligations, et notamment aux publications sur les réseaux sociaux, préalablement définies avec le Client.

L'Utilisateur s'engage à réaliser les publications convenues avec le Client et dont les conditions sont précisées sur la fiche de renseignement du Client présente sur l'Application Hemblem.

L'Utilisateur s'engage à maintenir accessibles au public les contenus (publications, stories ou stories permanentes, etc.) pour la durée de diffusion contractuellement prévue. A défaut de durée expressément prévue, l'Utilisateur devra maintenir les contenus accessibles au public pour une durée qui ne saurait être inférieure à trois mois à compter de la date de première divulgation.

La société Hemblem App peut collecter, stocker et diffuser au Client tout contenu créé pour les besoins des Services.

En cas de non-respect des conditions de publications convenues avec le Client, la société Hemblem App se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Utilisateur et de procéder à son déréférencement.

9.2

L'Utilisateur s'engage à honorer les rendez-vous fixés avec le Client par le biais de l'Application Hemblem.

A défaut, et en cas d'empêchement, l'Utilisateur s'engage à procéder à l'annulation du rendez-vous dans les délais suivants :

- Au moins 2 heures avant l'heure de réservation fixée dans un établissement de restauration et/ou débit de boisson ; et
- Au moins 48 heures avant l'heure d'un rendez-vous fixé dans tout autre établissement.

En cas d'annulations non conformes et/ou répétées, la société Hemblem App se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Utilisateur et de procéder à son déréférencement.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que la suspension ou suppression de son Compte ne peut donner lieu à aucune indemnisation et/ou compensation.

9.3

Dans le cadre de leurs rapports avec les Clients, les Utilisateurs s'engagent à ne pas :

- Publier des contenus pornographiques, obscènes, offensants ou inappropriés pour un public familial ;
- Publier des propos diffamatoires, abusifs, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes ;
- Publier du contenu faux, trompeur ou promouvant des activités illégales, frauduleuses ou trompeuses ;
- Publier des contenus qui portent atteinte à l'image ou à la réputation de tiers ;
- Publier des contenus susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de tout système informatique, y compris ceux de tiers ;
- Publier des contenus susceptibles de dénigrer ou porter atteinte à la marque ou à la réputation du Client ;
- Plus généralement, de publier des contenus susceptibles de porter atteinte aux droits des Clients de quelque manière que ce soit.

En cas de publication contraire aux présentes stipulations, la société Hemblem App se réserve le droit de suspendre ou supprimer le compte de l'Utilisateur et de procéder à son déréférencement du réseau Utilisateurs de l'Application Hemblem.

En cas de publication contraire aux présentes stipulations, la société Hemblem App se réserve également le droit de solliciter la réparation du préjudice d'image subi.

9.4

La société Hemblem App s'engage à fournir ses meilleurs efforts aux fins de s'assurer que le contenu créé par l'Utilisateur soit conforme aux demandes/instructions du Client.

Néanmoins, la responsabilité de la société Hemblem App ne peut être engagée pour le contenu effectivement publié par l'Utilisateur sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

1. Exécution de la prestation

La société Hemblem App s'engage à mener à bien le ou les Services, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La présente obligation n'est, de convention expresse, qu'une pure obligation de moyens.

La fourniture des Services au titre de l'abonnement contracté par le Client débute à la suite de la souscription à un abonnement par le Client et la réception par la société Hemblem App d'un premier règlement.

Elle se poursuit pendant toute la durée de l'abonnement souscrit jusqu'au terme prévu.

La société Hemblem App ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas un mois. En cas de retard supérieur à un mois exclusivement imputable à la société Hemblem App, le Client pourra demander une remise.

La responsabilité de la société Hemblem App ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par la société Hemblem App, les coûts y afférent feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client et adressées au service client de la société Hemblem App lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes, en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de la société Hemblem App.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. La société Hemblem App remboursera ou rectifiera, dans la mesure du possible, le Client dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

2. Obligation de collaborer

Le Client tiendra à la disposition de la société Hemblem App toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du contrat.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ HEMBLEM APP - GARANTIE

11.1

Les Services fournis par la société Hemblem App sont réputés conformes à la description comprise au sein de la documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le Client professionnel est seul responsable de la consultation et du choix des Services fournis par la société Hemblem App.

La responsabilité de la société Hemblem App ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, y compris (i) perte de profits ; (ii) perte de chiffre d'affaires ; (iii) perte d'accords ou de contrats ; (iv) perte d'économies escomptées ; (v) perte de données ou d'informations et (vi) perte de clientèle.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société Hemblem App, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 (huit) jours à compter de leur découverte.

La société Hemblem App rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la société Hemblem App serait retenue, la garantie de ce dernier serait limitée au montant hors taxe (HT) payé par le Client pour la fourniture des Services.

11.2

La société Hemblem App, à l'égard de son Application Hemblem et de l'accès au réseau d'Utilisateurs, agit en qualité de plateforme technologique d'intermédiation entre le Client et les Utilisateurs.

Les Utilisateurs sont des personnes physiques ou morales tierces indépendantes et ne sont pas employés par la société Hemblem App.

La société Hemblem App est un tiers aux relations entre le Client et l'Utilisateur, et exclut de ce fait toute responsabilité à cet égard.

La responsabilité de la société Hemblem App ne peut être engagée pour un différend, et notamment tout retard ou annulation d'un rendez-vous, entre le Client et un Utilisateur. La société Hemblem App décline donc toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects causés au Client, quelle qu'en soit la nature, résultant de ses relations avec l'Utilisateur.

La société Hemblem App décline toute responsabilité à l'égard du contenu des publications sur les réseaux sociaux publiées par les Utilisateurs postérieurement à leur visite d'un établissement d'un Client.

ARTICLE 12 – INFORMATION SUR LE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation n'est offert qu'au consommateur et, *a contrario*, est exclu pour le Client professionnel.

Au sens du Code de la consommation, est considérée comme un consommateur « *toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale* ».

Toutefois, par exception, le Client professionnel peut bénéficier du droit de rétractation s'il remplit les trois conditions cumulatives suivantes :

- Le contrat doit être conclu hors établissement ;

- L'objet du Contrat ne doit pas entrer dans le champ de l'activité principale de l'entreprise ; et
- Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à 5.

Dans ce cas précis, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de la société Hemblem App et annuler son abonnement, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fins de remboursement.

Il est encore précisé que le droit de rétractation ne peut être exercé, même dans le cas précis cité supra, si l'exécution des Services a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation (la prestation de service a commencé immédiatement). Le Client ayant accepté de renoncer expressément à son droit de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé par toute déclaration écrite, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter, et notamment par courrier postal adressé à la société Hemblem App, 43 boulevard Malesherbes, Paris (75008), ou par courriel, en contactant le Service Client, et mentionnant l'abonnement concerné par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception, par la société Hemblem App, de la notification de la rétractation du Client.

ARTICLE 13 - IMPRÉVISION

Conformément à l'article 1195 du Code civil, si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du Contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation.

En cas de succès de la renégociation, les parties établiront sans délai un nouveau Contrat formalisant le résultat de cette renégociation.

En cas d'échec de la renégociation, les parties pourront, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, demander d'un commun accord au juge, la résolution ou l'adaptation du Contrat.

Dans l'hypothèse où les parties ne trouveraient pas un accord pour saisir le juge d'un commun accord dans un délai d'un mois à compter de la constatation de ce désaccord, la partie la plus diligente pourra saisir le juge d'une demande de révision ou de résolution du contrat.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà d'un mois, le Contrat serait purement et simplement résolu selon les modalités définies à l'article 17.1 « Résolution pour Imprévision ».

ARTICLE 14 – EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes.

Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie victime de la défaillance ne pourra faire exécuter elle-même l'obligation par un tiers, aux frais de la partie défaillante. Le créancier de l'obligation pourra toutefois demander en justice que la partie défaillante avance les sommes nécessaires à cette exécution.

La partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article 17 « Résolution du Contrat ».

ARTICLE 15 – EXCEPTION D'INEXÉCUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté. Elle sera signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code Civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de trente jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 17.4 « Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations ».

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Les parties s'accordent sur le fait que, conformément aux dispositions du Code civil et à l'appréciation qui en est faite par la jurisprudence, la force majeure résulte d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Les parties s'accordent notamment sur le fait qu'une épidémie ou une pandémie ne constitue pas un cas de force majeure.

Chaque partie devra informer l'autre partie, sans délai et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la survenance d'un tel cas lorsqu'elle estime qu'il est de nature à compromettre l'exécution de ses obligations contractuelles.

En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, l'exécution du Contrat sera suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

Toutefois, si le cas de force majeure perdure au-delà d'un délai de 30 jours, les parties doivent se rapprocher afin de discuter d'une éventuelle modification du Contrat.

Les échéances prévues par le Contrat seront automatiquement reportées en fonction de la durée du cas de force majeure.

En l'absence d'un accord des parties dans un délai de 30 jours et si le cas de force majeure perdure, chacune des parties aura le droit de résoudre le Contrat de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties, conformément à l'article « Résolution pour force majeure ».

Cependant, si dès la survenance du cas de force majeure, il apparaît que le retard justifie la résolution du présent Contrat, celui-ci est résolu, de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues par les articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

ARTICLE 17 – RÉSOLUTION DU CONTRAT

1. Résolution pour imprévision

La résolution pour changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat et rendant l'exécution du Contrat excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 15 jours après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou tout acte extra judiciaire, déclarant l'intention d'appliquer la présente clause.

2. Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La partie victime d'une défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 15 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code Civil.

3. Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 15 jours après la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

4. Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations suivantes :

- Le paiement par le Client des factures à l'échéance prévue et/ou en cas de défaut de paiement lors d'un paiement par prélèvement ; ou
- La fourniture par la société Hiblement App des Services commandés au titre de l'abonnement.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 (quinze) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet.

La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention de se prévaloir de la présente clause.

5. Dispositions communes aux cas de résolution

Les prestations échangées entre les parties depuis la conclusion du Contrat et jusqu'à sa résolution ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 18 – DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La société Hiblement App reste titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photographies, vidéos, etc. réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles, prototypes, photographies, vidéos, etc. sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Après la résolution/résiliation/anéantissement du Contrat entre les parties et pour quelque cause que ce soit, aucun contenu de quelque nature, réalisé ou fourni par la société Hemblem App ne pourra être utilisé par le Client dans quelque contexte que ce soit sans qu'un accord exprès soit conclu entre les parties quant aux conditions d'utilisation et à la rémunération en découlant.

En cas de manquement aux stipulations du présent article, pour chaque contenu utilisé, une indemnité égale à 250 € sera exigible, sur simple mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

La société Hemblem App est également propriétaire de l'Application Hemblem et titulaire de tous les développements et éléments constitutifs de l'Application, ainsi que de l'ensemble des droits patrimoniaux et moraux attachés à l'Application Hemblem et ses éléments constitutifs, en ce compris, mais sans s'y limiter, l'ensemble des codes sources, codes objets et interfaces graphiques utilisés pour le fonctionnement et l'exploitation de l'Application Hemblem.

Qu'elles soient accessibles gratuitement ou non, toute reproduction, représentation, diffusion, traduction ou exploitation totale ou partielle, de quelque nature que ce soit et par quelque moyen que ce soit, de l'un quelconque de ces éléments, sans l'autorisation écrite et préalable de la société Hemblem App sont strictement interdites et constitueraient un délit de contrefaçon au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 19 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données recueillies par la société Hemblem App et présentant un caractère personnel portant sur le Client, l'Influenceur, le Créateur de contenu et plus généralement tout Utilisateur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la société Hemblem App.

Les données personnelles sont récoltées en vue de leur traitement indispensable à l'exécution des prestations par la société Hemblem App.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

La société Hemblem App dispose d'une Politique de Confidentialité accessible par le biais du Site Internet à l'adresse suivante : <https://hemblem.app/assets/politique-confidentialite.pdf>, ainsi que sur l'Application Hemblem reprenant et détaillant l'utilisation et le traitement des données personnelles de l'Utilisateur et/ou du Client.

ARTICLE 20 – LITIGE – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les Conditions Générales sont régies par le droit français.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du Contrat, les contractants conviennent de se réunir par tout moyen dans les huit (8) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai d'un mois, les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants résultant du Contrat et notamment, mais sans s'y limiter, à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résolution, aux conséquences et aux suites dudit Contrat, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

ARTICLE 21 – ACCEPTATION ET MODIFICATIONS

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente sont expressément agréées et acceptées, sans restriction ni réserve, par l'Utilisateur et/ou Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

La société Hembem App se réserve le droit de modifier unilatéralement les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente. Le cas échéant, elle s'engage à notifier la modification à ses utilisateurs et/ou Clients par tout moyen à sa convenance. Après l'expiration d'un délai de trente (30) jours, l'Utilisateur et/ou le Client sera réputé avoir accepté sans restriction ni réserve les nouvelles Conditions Générales.